

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2023 DES QUESTIONS À ÉLUCIDER, DES LEÇONS À TIRER POUR CRÉDIBILISER LE FUTUR ÉLECTORAL EN RD CONGO

Introduction

**Apollinaire-Sam
SIMANTOTO MAFUTA,**
Docteur (PhD) en
sociologie,
Chercheur associé
au Laboratoire
interdisciplinaire en
études culturelles
(CNRS UMR
7069-LinCS, à
l'Université de
Strasbourg (France),
Professeur à
l'Université
Pédagogique
Nationale (UPN)/
Kinshasa.
sam_apol@yahoo.fr

Certains membres du microcosme politique congolais portent en sautoir leur appartenance à l'élite. Ils brandissent avec plaisir leurs titres. Les uns se nomment « Honorables », d'autres sont des « Excellences ». Tout cela est bien revendiqué, assumé, exalté, affiché, public. Mais par quelle voie accèdent-ils à cette nomenclatura aristocratique qui, à elle seule, capte et s'accapare presque la quasi-totalité des fonds et des biens publics ?

La plupart sont souvent des personnes qui, un jour, se sont présentées devant les électeurs pour solliciter leur suffrage. Dans le contexte social et politique actuel de notre pays, parler du suffrage démocratique, c'est évoquer aussi bien la question de l'interpénétration du pouvoir et de la personnalité de ces privilégiés de la République que celle de l'environnement psychologique des votants en tant qu'acteurs ou protagonistes du jeu. Cela, sans oublier le facteur économique, administratif, financier et les conditions morales, matérielles, essentiellement nécessaires à toute organisation électorale. Celle-ci n'est possible que grâce au dispositif financier, technique, pratique et logistique mis en place par la Commission électorale nationale improprement dite « indépendante » qui a permis l'effectivité et le déroulement du vote.

Cette réflexion tente de scruter et de mettre en lumière le rôle excessif qu'on a fait jouer aux « machines à voter » qui, sur le plan technique et éthique, n'ont pas été à la hauteur de ce grand rendez-vous historique. En outrepassant leur rôle d'aide ou d'auxiliaire technique, elles ont, sur le

plan de la fiabilité ou de l'opérationnalité de l'outil électronique, montré de graves insuffisances et failles avec, entre autres pour conséquences, la désorganisation, la cacophonie et la fraude à ciel ouvert, qui ont émaillé le scrutin de 2023. Malheureusement, par l'intrusion de la technologie dans la vie privée et le for intérieur des électeurs, remplaçant parfois ceux-ci à certains endroits où la machine a détruit, voire délocalisé les bureaux de vote au profit des habitations de résidence, l'informatique mise au service du vote a gravement affecté le processus dès lors qu'elle a obéré la confiance des électeurs et porté atteinte à la crédibilité des résultats finals du vote.

1. S'afficher ostensiblement pour exister sur la scène politique congolaise : identité et originalité des candidats au vote

La fièvre suscitée par l'annonce de la tenue des élections générales de décembre 2023 a envahi tout le pays. Partout, sont apparus des panneaux d'affichages multicolores, préparés pour la campagne électorale. Coiffées à l'effigie des futurs élus (t-shirts, bérets, casquettes, pagnes, banderoles), toutes les affiches ont arboré les drapeaux et les insignes des partis politiques. Dans les villes, les grandes artères ont respiré le vent électoral. Dans l'exaltation générale, teintée du culte des personnes et de la célébration de l'apparat, les nuisances sonores et la pollution visuelle ont été au comble de l'intolérable. Après avoir observé la scène de la danse politique au cours de ces élections, on peut se demander ce qu'ont dit et caché à la fois les mots et le jeu d'images de la campagne.

S'afficher ostensiblement sur la place publique ou se cacher à l'ombre d'un personnage politique à la notoriété connue, c'est s'assurer indirectement sa protection et son parrainage. En vendant son image, on fait de la publicité. Autrement dit, on entre dans une recherche de la validation extérieure, même si celle-ci n'est pas une preuve suffisante sur les qualités intérieures et les capacités ou les compétences du candidat à l'élection. L'image est un langage explicite qui dit aiguïser une simple stratégie politique. Celle-ci traduit incontestablement une quête de visibilité, de reconnaissance ou une recherche de légitimité au sein du champ politique. S'afficher, c'est également jouer avec les mots qui accompagnent l'image, car ils véhiculent un pan d'intentions, d'engagements ou d'informations sur leurs auteurs et ceux qu'ils mettent en exergue. Sans être anodines, les photographies de campagne ont été soigneusement préparées et choisies. Leur pertinence, c'est de défendre une personne et la cause qu'elle porte. Toutes les images ont un intérêt indéniable dans la compréhension du comportement des personnes engagées dans la compétition électorale.

S'il a été constaté que dans notre pays, les votes se portent plus sur des personnalités que sur des étiquettes politiques ou des programmes à proprement parler, les électeurs potentiels ne votent souvent que pour des

personnes physiques qu'ils voient, qu'ils connaissent ou qui sont originaires de leurs provinces ou villages. Ils sont attirés par des candidats qui leur parlent de leurs problèmes existentiels, en qui ils peuvent instinctivement s'identifier. Pour les uns et les autres, les images et les mots ont un sens, une vie, un esprit. Autant ils bernent, autant ils attirent le regard, flattent et séduisent. L'affichage d'un portrait à des fins électoralistes finit par donner du jeu au « je » qui l'a produit, dans la mesure où il se met en scène et présente le contenu de l'image. Les portraits des personnes à travers lesquelles est déclinée cette grammaire répétitive et monotone à l'approche de chaque élection permettent aux candidats soumis au verdict des urnes de créer la différence et de s'identifier au milieu d'autres concurrents. Mises en relief, les images les extraient et les soustraient de l'anonymat dans lequel certains ont vécu dans leur passé d'hommes ordinaires. À ceux qui détiennent le pouvoir de voter, les images se donnent comme des moyens pour apprécier et permettre d'opérer un choix subséquent qui fait d'eux des faiseurs de rois. Mais, intentionnellement truquées, elles logent entre les lignes des mensonges et contrevérités difficilement détectables et repérables par les personnes non averties qui ne connaissent pas tant la portée que la subtilité du langage politique.

De façon plus générale, l'univers politique congolais ressemble à une mare agitée de crabes, dans laquelle les différents acteurs impliqués peuvent soit tisser de bonnes alliances, soit se haïr avec horreur. Dans une espèce de souk, se côtoient impitoyablement aussi bien des habitués de la scène, des opportunistes, des arrivistes que des serpents de mer, des caméléons et des perroquets taillés sur mesure. On y a vu des traîtres patentés, des acclamateurs mués en fanatiques et hommes de mains au service d'une nouvelle génération de mentors, ces parrains flatteusement affublés de l'épithète d'« autorité morale ». À cette liste s'ajouteraient aisément une bande bigarrée d'amateurs et apprentis sans vraies assises politiques. On y parle trop, beaucoup trop même. Tous les coups bas étaient possibles pour éliminer les adversaires gênants. Paroles stériles, surenchère et démagogie pour certains. Ruse, désinvolture, trahison, ou peu d'actes pour d'autres. C'est cela la basse-cour politique congolaise, sans vraie appartenance idéologique. Et pas que. Multipartisme de mauvais goût. Les changements de camps politiques sont fréquents. Dans ce décor, les partis politiques se ressemblent tellement qu'ils sont caractérisés par leur propension à se recroqueviller sur des affinités clientélistes, claniques, tribales, où la transhumance et le nomadisme sont dictés avant tout par la politique du ventre. On les dit « représentants du peuple » ; mais ils le sont pour quoi faire ?

Ces dernières années, faire la politique en RD Congo est une affaire de sou ; elle est juteuse. C'est le domaine où l'on peut accéder rapidement à la « bonne vie » et à la richesse. C'est pourquoi, comme ascenseur social,

elle fait des émules et naître de nombreuses vocations. Pour illustration : en décembre 2023, un peloton de 23 653 candidats en bataille rangée avait postulé pour conquérir 500 sièges de la Chambre basse du Parlement. Ce n'est pas un fait anodin. Mais beaucoup d'aspirants l'ignorent peut-être, il faut un minimum de culture intellectuelle et de compétences pour comprendre que la politique est un art particulier et ardu qui a sa logique interne de fonctionnement, ses codes et ses secrets.

Pour dire les choses avec le sociologue français Pierre Bourdieu, « le champ politique est un univers qui a sa propre loi, son propre *nomos*, qui a en lui-même le principe et la règle de son fonctionnement (...). C'est un univers obéissant à ses propres lois, qui sont différentes des lois du monde social ordinaire. Quelqu'un qui entre en politique, comme quelqu'un qui entre en religion, doit opérer une transformation, une conversion et même si celle-ci ne lui apparaît pas comme telle, même s'il n'en a pas conscience, elle lui est tacitement imposée, la sanction en cas de transgression étant l'échec ou l'exclusion (...). Ce microcosme est aussi séparé du reste du monde. Comme le champ religieux, le champ politique repose sur une coupure irréductible entre les professionnels et les profanes.¹ » Plus qu'un simple gagne-pain de circonstance qu'on peut convoiter soit par opportunisme et ruse, soit par démagogie ou passion, elle conjugue vocation, charisme et compétence spécifique. Il faut posséder un capital, entendu comme un ensemble de ressources : économiques, sociales, scolaires.

La politique est un métier noble qui exige que seuls les professionnels ou les techniciens qualifiés, c'est-à-dire ceux qui ont le savoir et le savoir-faire, peuvent l'exercer. Pour parler comme P. Bourdieu, « il y a donc des conditions sociales de possibilités de l'accès à ce microcosme »², car il ne s'agit pas des figurants, mais des personnes qui jouent pleinement ce rôle en mettant leurs compétences au service de la nation. Professionnels des dossiers qu'ils sont amenés à traiter, avec une certaine maîtrise des sujets concernant la vie et le destin de l'État. En est-il toujours le cas en RD Congo, car de ce monde viennent les futurs élus du peuple ? Dans ce microcosme, les députés conservent-ils leur identité ? Y a-t-il une originalité dans leurs discours ? Ont-ils un programme d'action concret et clairement défini autour duquel ils puissent bâtir leurs actions ? Qu'est-ce qui peut différencier les candidats les uns des autres ? Le rabâchage des slogans à la gloire des individus devient-il un signe distinctif de ralliement concret ou symbolique des électeurs au projet ou au programme des futurs élus auxquels ils tendent à s'identifier par une sorte d'allégeance traduite en termes d'adhésion ?

1 Pierre BOURDIEU, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, pp. 52-53.

2 *Ibidem*, p. 54.

Comme il est intéressant de le souligner, la plupart des discours de campagne ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont essentiellement constitués de paroles qui ont été conçues, délibérément choisies et données aux consommateurs dans le seul but de saisir leur affect, d'attirer et de déclencher l'acte d'adhésion chez les auditeurs. Mais sur le plan de la réalisation matérielle ou pratique, ces discours peuvent aussi devenir des paroles de jeu pour flatter, répétées souvent sans conviction lorsqu'elles se rapportent à des promesses difficilement réalisables. Dans tous les cas, elles introduisent dans l'environnement électoral basé souvent sur le mensonge et la démagogie, l'idée de séduction et de propagande. Celles-ci reposent en grande partie sur la capacité qu'ont certains candidats de savoir comment désarçonner les électeurs grâce à leur habileté élevée au rang de vertu ; celle-ci devant être prise dans son acception étymologique latine : *virtus*, qui signifie puissance d'action.

2. Analyse des conditions du déroulement des opérations électorales

Cette analyse porte sur la démarche électorale proprement dite, depuis l'acceptation des principes théoriques de sa passation jusqu'aux opérations d'endossement du verdict des urnes par la Cour constitutionnelle. Théoriquement, « le vote représente la forme minimale la plus répandue de la participation politique (...). Il est un acte par lequel l'individu affiche sa citoyenneté, le vote constitue en même temps, pour l'observateur de la "chose publique", la mesure la moins contestable d'un intérêt exprimé pour la politique. Seul le vote tend à mobiliser les citoyens, à la différence des autres activités politiques qui ne concernent en réalité qu'une minorité. Le vote reste donc, dans les démocraties pluralistes, le seul acte qui mobilise plus de la moitié des citoyens dans les démocraties occidentales³ » et en Afrique postcoloniale.

- Des conditions humaines, matérielles, financières, subjectives, morales et psychologiques dans le processus électoral

On n'organise pas des élections pour faire plaisir à la Communauté internationale, ni pour défier les opposants politiques et les pays voisins, encore moins pour se faire une bonne conscience d'accomplir un acte conformiste agrippé à une pratique abusivement et maladroitement qualifiée d'exercice ou de démarche démocratique. Insérées dans un cycle défini par la loi, les élections répondent à un besoin : elles permettent de renouveler les mandataires du peuple dans les instances où la parole et les actes de celui-ci sont requis pour décider des lois devant régir la bonne marche et la conduite des affaires de la Cité. Le gouvernement de la

3 Dominique CHAGNOLLAUD, *Introduction à la politique*, Paris, Seuil, 1996, p. 41.

République et tous les bailleurs de fonds qui financent le processus électoral en RD Congo depuis 2006 n'ignorent pas qu'il est difficile, voire incertain, de parler de « vraies élections » dans les conditions matérielles et logistiques du pays. Mais on organise tout de même les élections, et tous les Congolais connaissent la qualité des résultats récoltés ! Depuis les cycles électoraux précédents, rien ne s'est fait sans contestation car les résultats électoraux ont toujours été entachés d'irrégularités parfois graves. En d'autres termes, la mise en œuvre d'une organisation sérieuse et rationnelle débouchant sur des élections propres et honnêtes doit réunir des préalables pour qu'elles soient exemptes de critiques et de contestations.

La condition sine qua non est le financement des élections. Organiser celles-ci demande un coût élevé, car à part les fonds comme tels affectés et utilisés effectivement dans les opérations de terrain, d'importantes sommes d'argent se volatilisent dans la nature sans qu'on en retrace la destination. Dépenser les deniers publics pour des élections bâclées est une réelle aberration. C'est une perte énorme pour notre pays qui aurait pu sagement utiliser ces fonds pour des projets utiles. C'est la réalité.

Des élections démocratiques et transparentes demandent entre autres que des circonscriptions électorales ne soient pas virtuelles, mais matériellement bien définies, identifiées, délimitées, connues et fixées dans un espace ou un cadre territorial précis. En outre, les listes électorales doivent être clairement élaborées et consignées dans un fichier consultable et vérifiable en cas de doute et de contestation.

Dans les faits, une bonne organisation matérielle du vote inclut aussi de disposer d'infrastructures de base de transport (réseau routier, ferroviaire, fluvial) et de moyens de communication permettant d'assurer l'acheminement du matériel, le transport des urnes et d'autres fournitures électorales à temps, jusqu'au bureau de vote, le retour du matériel, la protection des procès verbaux des résultats jusqu'à la Centrale électorale. Même en ce domaine, la RD Congo est une mauvaise élève. Son malheur ne vient pas seul. À ne considérer que Kinshasa, se déplacer dans cette mégapole d'un point à un autre relève d'une vraie gageure !

À l'intérieur du territoire national, c'est l'image révoltante d'un pays sinistré. Plus de soixante ans d'indépendance, les voyageurs doivent s'armer de patience. Dans nombre de communautés rurales enclavées, ils y apprennent comment emprunter des pistes impraticables, des sentiers de chasseurs, sans mentionner les traversées dangereuses de rivières avec des pirogues de fortune, le transport des marchandises par bicyclettes et motos, etc.

Une autre équation matérielle qui a toujours malmené au plus haut point l'organisation des élections démocratiques et crédibles en RD Congo, c'est le fait que malgré son implantation nationale, la société nationale

d'électricité (SNEL) n'est que l'ombre d'elle-même. Je ne parle pas du « délestage » qui ne gêne plus les autorités urbaines à Kinshasa, mais en milieu rural, la fourniture en électricité n'existe quasiment pas. Les ménages se chauffent et préparent le repas grâce au charbon de bois, sauf à disposer de groupes électrogènes ou de panneaux solaires suffisants ; ce qui n'est pas donné à tout le monde, pas même aux collectivités ou entités territoriales administratives dirigées par des agents du pouvoir public. Dans un tel environnement, beaucoup de machines à voter ont fini par être de simples objets de décoration et d'admiration pour les villageois qui les voyaient pour la première fois. C'est pour pallier toutes ces difficultés et bien d'autres obstacles que l'utilisation de la machine à voter, loin de constituer une incitation à la fraude pour ceux qui ont la responsabilité de la détenir au nom de l'État, a été sollicitée comme solution de relais et non comme option principale et prioritaire à toutes les élections.

- Introduction et immixtion des nouvelles technologies dans le processus électoral. Quid de l'efficience de la « machine à voter » ?

Soulignons que l'entrée de la machine à voter lors du processus électoral de 2018 (décision reconduite en 2023) n'a pas suscité autant d'enthousiasme tel que lui voulait le Gouvernement. Son usage était déjà le fruit d'un forcing opéré par la direction de l'Administration électorale de 2018 en dépit de toutes les réticences et parfois le sentiment de doute qui accompagnaient le processus.

Ainsi, aux élections de 2023, d'importants dysfonctionnements ont été signalés ici et là. À certains endroits, par exemple, les machines à voter n'étaient pas opérationnelles. À d'autres, elles ne sont même pas sorties des valises qui les transportaient. À d'autres endroits encore, elles ont vomi plus de bulletins que ce qui était censé être le nombre de personnes réellement enrôlées ou inscrites. Plus loin, au milieu des scènes surréalistes de batailles rangées parmi les gangs des *Kuluna* excités et d'autres fauteurs de trouble, des ordinateurs à peine parvenus dans les centres de vote, ont été emportés au vu et au su des votants. Des coups spectaculaires perpétrés par des individus qui se sont fait escorter par des policiers ou des éléments armés des forces de l'ordre initialement chargés de sécuriser les opérations. Coups du hasard ou opérations organisées ?

En effet, les forces de l'ordre sont avant tout au service de la légalité et non du désordre. Leur mission est de sécuriser les lieux et les bureaux de vote. C'est aussi un gage de sérieux dans la bonne marche des élections. Mais là où les électeurs ont été forcés de vendre leurs suffrages et de brader leur conscience en échange d'argent ou de cadeaux, où à la suite des scènes de violence et des troubles répertoriés un peu partout au pays, où les machines à voter ont été braquées et incendiées, les élections peuvent-elles encore être libres, pacifiques et transparentes ?

En y réfléchissant quelques mois après la proclamation officielle des résultats électoraux, je me pose ces questions : que devrait-on sécuriser en priorité ? Les centres de vote ? Les lieux d'élections ? Les votants ? Les opérations électorales ? Ou les inciviques qui s'étaient emparés du matériel de vote pour l'amener à des destinations inconnues ? Quelle conclusion pourrait-on tirer de cette confusion délibérément entretenue ? Hors des terrains d'opérations et à l'heure du vote, seule la CENI a vanté les performances techniques du matériel de vote. Mais dans les faits, les votants ont été déçus de la manière dont le gouvernement Sama Lukonde avait organisé les élections.

Si l'avènement des nouvelles technologies dans le traitement des données électorales a été une des grandes nouveautés lors des élections de 2018 en RD Congo, ces technologies constituent aussi un danger réel pour la démocratie. En effet, la machine à voter de 2023, tout en redistribuant de nombreuses cartes, a remis en cause aussi la question-même de son efficience et de sa neutralité dans l'usage qu'on en a fait lors du scrutin. Sans aucune prétention à vouloir se substituer à la conscience des électeurs, son recours a été conçu comme une aide ou une auxiliaire dans le travail. Connaissant bien les difficultés liées au transport du matériel électoral et au traitement des opérations de vote qui mettent énormément du temps et impliquent un défi de taille, la machine à voter était la bienvenue pour faciliter le travail grâce à sa rapidité : le dépouillement est plus simple et facile, pourvu que le logiciel ne soit ni manipulé ni tripatouillé pour gonfler frauduleusement les voix de certains candidats mal intentionnés.

Avec les théoriciens de la chose publique (*res publica*), *res populi* (Cicéron), on peut admettre que, s'il n'est pas manipulé ni corrompu, l'électeur est une personne réfléchie, rationnelle, libre, qui calcule avant d'attribuer son vote à un candidat donné. Cette démarche se construit à partir d'un ensemble des croyances et des convictions, car voter c'est avant tout un art qui conjugue confiance et foi placée en un candidat. C'est pour ce dernier que l'électeur aliène son droit. Acte qu'une machine ne peut réaliser, d'autant plus qu'elle ne peut se substituer à la raison de l'électeur. Trafiquer cette volonté, c'est attenter à un droit inaliénable garanti par la Constitution. L'électeur n'est pas un bouffon qui exécute machinalement un numéro savamment préparé à l'avance. Il a la conscience et la connaissance élémentaire de l'acte qu'il pose. Il sait ce qu'il fait et ce qu'il attend de son vote. Cela suppose une compétence que je ne voudrais pas définir en termes savants de « la maîtrise des schémas politiques de classification et d'évaluation »⁴, mais comme une simple connaissance de l'acte de vote. J'entends par là que l'électeur vote en connaissance de cause. Cette compétence est culturelle (savoir lire, écrire, compter), technique (savoir voter) et politique (comprendre et choisir). Cette connaissance est

4 Daniel GAXIE, *Le Cens caché*, Paris, Seuil, 1978, p. 65.

un préalable substantiel à la capacité électorale de l'électeur. C'est dire que le défi proprement technique posé par la machine à voter est bien réel.

Lorsqu'elle est utilisée à bon escient, la machine présente beaucoup d'avantages. Mais pour qu'elle soit bien utilisée, elle doit être accessible, pas seulement aux connaisseurs de l'informatique et aux initiés formés dans cet objectif précis, mais à tous les électeurs, sans distinction de sexe ni de condition sociale. Cette contrainte est dictée par le fait de la disparition du bulletin de vote traditionnellement complété à la main au bénéfice de celui qui s'imprime directement sur la machine.

Mais, comment faire ? L'autre problème, non des moindres, est qu'en plus de la présence des non-connaisseurs habitués aux caprices de la machine, de nombreux votants sont analphabètes, et par ce fait incapables par eux-mêmes de manier cet outil sans recourir au service d'une tierce personne. Des questions peuvent se poser : « Les électeurs devaient-ils être guidés ? S'ils n'étaient pas assez éclairés pour devoir l'être, étaient-ils encore souverains⁵ » ?

Aussi longtemps que la souveraineté du peuple et son autonomie dans l'exercice du droit de vote sont un principe de base dans la pratique de la démocratie et l'histoire du suffrage universel, l'intervention extérieure posée ici en termes d'aide apportée aux ignorants ne biaise-t-elle pas l'acte de vote ? Ne viole-t-elle pas ce qui ressemble à un secret professionnel ? Le secret de l'isoloir veut que, lorsqu'un bulletin est posé dans l'urne, personne d'autre que le votant ne puisse ni savoir ce qui y est inscrit, ni influencer l'électeur dans son choix. Mais était-ce toujours le cas sur le terrain en décembre 2023 ? Les conditions étaient-elles réunies pour parler de choix libre et démocratique opéré lors de ces élections ?

Il est important de noter que ce n'est pas la première fois qu'on fait usage des machines dans le vote. Mais à la différence des élections de décembre 2018 où les machines ont logé dans les bureaux de vote authentifiés, sécurisés, une partie des machines utilisées en 2023 a été distribuée (délibérément ?) à des particuliers par on ne sait qui, défiant ainsi toute considération civique et éthique. Les instigateurs de cette entreprise frauduleuse, et toute la chaîne des corrupteurs associés (planificateurs, organisateurs matériels, exécuteurs d'ordre et tous les complices) ont *de facto* déplacé de manière intentionnelle les lieux abritant les bureaux de vote jusqu'à les fixer dans des résidences privées. Le jour du vote, ils ont triché en bourrant les urnes. Cette délocalisation illégale, préméditée, d'un matériel si déterminant dans la réussite ou l'échec du scrutin peut symboliquement être lue comme une profanation pure et simple du lieu de pouvoir. C'est pourquoi une telle atteinte à une prérogative de la fonction régaliennne désacralise le lieu que seul l'État peut, par la voix de

5 Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, p. 109.

ses commissaires, définir et investir comme le seul cadre d'un bureau de vote légal.

– La sécurisation des lieux et des bureaux de vote

Parler de bonnes élections suppose aussi que les bureaux de vote ne soient ni volatiles, ni ambulants mais installés quelque part, visibles par tous, abrités dans des bâtiments officiels ou publics, notamment les écoles, les théâtres ou dans les lieux accessibles, définis au préalable par le pouvoir public. Par extension, un bureau de vote peut être considéré comme une transposition locale du siège du pouvoir régalien central délocalisé qu'il représente pour le besoin de circonstance. Il symbolise la haute instance du pouvoir étatique en matière de vote. Les personnes commises à cet office pour y diriger les opérations électorales et leurs assesseurs sont neutres. Cela ne signifie pas qu'elles n'ont pas de convictions ou d'appartenance politique quelconque. Mais par le fait d'être au service du vote, elles n'appartiennent ni aux animateurs du pouvoir en place ni aux partis politiques, encore moins aux candidats au suffrage, car au moment de la passation du vote, ces « fonctionnaires » représentent valablement l'instance ou l'autorité organisatrice compétente, c'est-à-dire l'État. C'est à ce titre qu'elles jouissent du plein pouvoir légal et juridique en tant qu'instance habilitée à attribuer la légitimité et la légalité de l'acte électoral.

Comme lieu abritant momentanément un service public délocalisé, le bureau de vote ne fonctionne pas dans les habitations privées. Tous les lieux censés accueillir le public et les actes des citoyens, c'est-à-dire le vote, sont bien équipés et installés à travers tout le pays. Ces espaces protégés disposent d'un matériel électoral authentifié et non dupliqué, qui y est acheminé en bon état, dans de bonnes conditions. Cela est constaté par un document administratif officiel attesté par des témoins ; il est signé, contresigné et consigné dans un procès verbal dûment établi. Le bureau de vote ne peut fonctionner que dans des conditions définies par la loi électorale, en un temps raisonnable fixé par cette dernière. Transformer une résidence privée en bureau de vote clandestin est un acte susceptible d'entraîner des conséquences juridiques, pénales énormes, pouvant aller jusqu'à disqualifier tout le processus apparaissant alors comme corrompu.

Dans la mesure où c'est à l'urne que s'écrit l'histoire du pays, la pression exercée ou des menaces proférées contre les électeurs, la corruption par l'achat des votes à travers les dons d'argent, les cadeaux ou les promesses fantaisistes, fallacieuses et la fraude collective (manœuvres sur les bulletins, tripotage des listes ou falsification de la compatibilité des résultats) sous toutes leurs formes de perversion, sont des délits répréhensibles devant être sévèrement punis par des mesures répressives conformément à la loi. Il est clair que quelle que soit leur nature, la fraude et la corruption sont

des pratiques illégales, immorales et antidémocratiques qui, non seulement affectent inéluctablement le résultat de l'élection, mais perturbent aussi le vivre-ensemble et la paix sociale. Les autorités compétentes concernées par la question électorale ont-elles volontairement ignoré la sale besogne faite par les machines à voter ? Quand celles-ci sont entrées sur la scène électorale, ont-elles multiplié les bulletins invalides pour gonfler les résultats et attribuer la victoire à des imposteurs, à des incompetents et à des apprentis politiques qui ne la méritent pas, il y a un problème réel en RD Congo.

Dans les conditions normales, justes et transparentes de vote, ne peuvent représenter le peuple que des personnes qui ont été élues au suffrage de ce peuple. Mais est considérée de surcroît comme un mode supérieur de désignation dans la mesure où elle suppose un acte de volonté, une implication active des citoyens (...). Elle donne ainsi une grande légitimité au pouvoir puisqu'elle exprime clairement, par le biais du vote, la volonté consentante de chaque citoyen de participer à la vie publique. L'élection fait aussi appel à la raison et à la vertu des hommes (...)⁶. » Si élire n'est pas un geste banal, c'est dire aussi qu'au-delà du simple recours aux services ponctuels que rendrait un matériel informatique, il y a un questionnement éthique qui se pose au sujet de l'usage même de la machine dans la réalisation d'un travail qui implique la raison, la liberté de choix, la vertu, les croyances, les convictions politiques et la profession de foi de l'électeur.

Consolider le peu d'acquis démocratiques enregistrés depuis le 24 avril 1990, affermir la paix et la cohésion sociale, se soucier de la survie de l'État et prendre à bras-le-corps cette question permettent d'aborder de manière approfondie et paisible les multiples enjeux (moraux, sociaux, politiques, économiques) liés à la problématique de l'usage de la machine à voter afin d'éclairer la lanterne de tous les protagonistes sur le danger réel que représenterait cet outil dans la pratique électorale qui engage la survie de l'État, l'exercice de la démocratie et le destin de ses citoyens dans une République en construction. Il s'agit de penser ici à tous les défenseurs de la cause de la machine à voter, à ceux qui fabriquent les lois électorales, les décideurs politiques, les organisateurs du scrutin, les bailleurs de fonds, les informaticiens, les élus du peuple et les votants qui, dans ce domaine, sont les vrais dindons de la farce.

3. Identification de l'électorat et chiffrage de la population en âge de voter

Il s'agit du recensement de la population électorale, car on ne peut pas parler d'élection sans évoquer le nombre d'électeurs. Comme on ne peut pas fonder le sérieux d'une élection sur la base des estimations douteuses ou des approximations difficilement vérifiables, la légitimité d'un élu lui vient du fait de son plébiscite par la majorité des votants.

6 Olivier NAY, *Histoire des idées politiques. 2500 ans de débats et controverses en Occident*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 323.

En effet, ne peut être élue au suffrage universel que la personne qui récolte le plus de bulletins exprimés. Même si « l'élection favorise ceux qui ont une visibilité plus grande grâce à leur fortune ou leur statut dans la société »⁷, elle n'est pas une question d'être. Le suffrage ne s'obtient pas en brandissant la force physique, l'influence, les titres d'autorité, la notoriété tribale, la richesse et les privilèges sociaux. Il est lié à l'avoir, c'est-à-dire au nombre : seuls les chiffres comptent. Nous sommes dans le domaine de la quantité qu'un dépouillement juste et honnête des bulletins permet de donner.

Il se pose alors la question de la démographie et de la carte électorale nationale qui se focalise sur l'établissement pérenne d'un fichier fiable. Celui-ci comprend toutes les personnes en âge de voter. Mais, quand on sait surtout avec quelle facilité la carte d'électeur actuelle en vigueur en RD Congo peut se fabriquer et s'obtenir, l'autorité compétente en matière d'élection, c'est-à-dire les ministères de l'Intérieur et de la Justice, se méprendrait sur l'idée de donner à ce papier, facilement falsifié et traficoté, la valeur légale qu'il a actuellement⁸. Vu l'importance juridique qu'il revêt du fait de faire office de document officiel dans la démarche ou le processus d'identification nationale, la carte électorale ne suffit pas. Par ailleurs, malgré l'engouement pour la députation observé lors des élections, nombreuses sont les personnes qui, par désintérêt et méfiance vis-à-vis de la politique, se sont abstenues de s'enrôler.

La population d'un pays n'est pas une donnée prédéterminée ; elle est une variable dans le temps et l'espace. Il revient à dire qu'une des conditions fondamentales pour parler de bonnes élections en RD Congo, c'est l'élaboration ou l'établissement d'un fichier électoral fiable. Or, celui-ci passe impérativement par le dénombrement national basé sur des statistiques réelles et non imaginées. L'attribution des sièges dépend du volume d'une population donnée. Ce qui n'est pas donné par la carte électorale fabriquée à la va-vite en 2018. Même reconditionnée en 2023, elle n'aura pas suffi pour authentifier valablement la nationalité des vrais citoyens.

En matière de démographie, la mauvaise gouvernance de notre pays se remarque aussi par un fait incompréhensible. En effet, depuis la chute historique du maréchal Mobutu, les Congolais ne possèdent pas de carte d'identité nationale. Quelles sont les raisons de cette négligence et de cette léthargie ? Pourquoi tâtonne-t-on toujours sur la base démographique du pays de sorte que toutes les données connues à ce jour ne soient que des estimations hasardeuses et aléatoires ?

7 Olivier NAY, *Op. cit.*, p. 323. En évoquant la question de richesse ici, il ne s'agit pas pour moi de méconnaître la ploutocratie, en tant que forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir est acquis grâce à la richesse. La richesse est une voie d'ascension, mais seule l'élection confère la légitimité.

8 En effet, la carte d'électeur actuelle sert aussi de pièce d'identité valable partout en RD Congo.

Il est clair que sans disposer d'un fichier d'identification de la population, sans dresser une cartographie électorale nationale fondée sur des circonscriptions territoriales réelles, clairement définies et non virtuelles ou imaginées, les processus électoraux engagés depuis 2006 ne seront jamais exempts d'irrégularités : inscriptions incertaines et enrôlement volatile d'électeurs sur des listes approximatives et invérifiables, absence d'une mise à jour du fichier, doute sur la fixation et l'identification des bureaux de vote, etc. Mais, si toutes les conditions étaient réunies, elles permettraient aux électeurs de voter à proximité de leurs lieux de résidence, de disposer d'une carte électorale valable, et à l'État de fidéliser la machine à voter. Pour ces raisons et bien d'autres encore, les résultats de tous les cycles électoraux (2006, 2011, 2018, 2023) ont, à tort ou à raison, été contestés par les candidats malheureux, les électeurs et les observateurs indépendants présents sur les lieux du scrutin.

4. Neutralité ou collusion de la CENI avec des candidats au suffrage ?

Sans doute, si l'organisation matérielle des élections a été confiée à la CENI depuis 2006, la question dérangeante qui se pose serait de savoir si les animateurs successifs de la Centrale électorale ont réellement été neutres. Existe-t-il un danger de collusion entre ceux-ci avec certains candidats au suffrage du peuple ? Comment comprendre le parcours de la neutralité supposée des animateurs de la Centrale électorale à leur éventuelle collusion avec des candidats ?

En amont des opérations électorales proprement dites, il se pose toujours la question non moins importante du mode de désignation des animateurs de la CENI. Sur la base de quels critères sont-ils choisis ? Si, comme tous les postes à responsabilité, on a souvent tenu compte ici de leur pedigree dans le domaine d'organisation électorale, la science seule suffirait-elle pour parler de l'efficacité morale de tous les experts qui ont défilé à la tête de la CENI ?

Dans les pays organisés où il existe une longue tradition électorale (USA, France, Royaume-Uni, Allemagne, etc.), la question sur la neutralité de l'instance organisatrice du scrutin ne se pose presque plus. Organiser les élections est une prérogative du ministère de l'Intérieur. Malgré la couleur politique de ses animateurs, la Centrale électorale est neutre ; elle n'appartient à aucun appareil politique. Mais dans beaucoup de pays d'Afrique, où l'on a voulu éviter le problème de collusion ou de partialité éventuelle du ministère de l'Intérieur avec le pouvoir en place ou avec des individus candidats à l'élection, une structure, supposée neutre, animée par la Société civile, a été imaginée pour, théoriquement, représenter une espèce de rempart contre d'éventuelles intrusions des candidats dans

le déroulement du vote. D'où la création des Commissions électorales indépendantes (CENI). Dans bien des cas, celles-ci ne sont indépendantes que de nom, car dans les faits, elles sont des caisses de résonance souvent télécommandées et manipulées par le pouvoir en place.

Après une longue période d'hibernation caractérisée par la parodie de vote où l'élection présidentielle au Zaïre de Mobutu tournait autour d'un seul candidat du parti, en l'occurrence le Président-fondateur du MPR, le Conseil législatif de l'époque produisait tout de même des députés issus du scrutin. C'étaient les Commissaires du peuple. L'apprentissage électoral démocratique en RD Congo a réellement commencé avec l'expérience pluraliste de 2006. C'est à cette époque qu'est née la Commission électorale, avec à sa tête un président issu de la Société civile.

Depuis la création de la Centrale électorale, l'histoire montre que sa connivence dangereuse avec le pouvoir en place qui la parraine met gravement à mal le caractère impartial de ses actes. Après son ralliement inattendu à la rébellion qui sévit au Nord-est de la RD Congo, Corneille Nangaa, fondateur de l'Alliance Fleuve Congo (AFC), a démontré à la face du monde les accointances d'un ex-président de la CENI avec son ancien mentor au pouvoir. De Malu-Malu à Kadima, c'est l'histoire trouble d'une longue saison d'alliances incestueuses de la CENI avec le pouvoir en place. Ces alliances, fruit du marchandage et du monnayage des consciences, ont abouti au sabotage de la neutralité de la CENI. Le fondateur de l'Alliance Fleuve Congo (AFC) a été le maître d'ouvrage qui a produit les irrégularités ayant gravement entaché la crédibilité électorale de 2018, dont l'actuelle Commission électorale dirigée par D. Kadima est l'héritière et la continuatrice. Peut-on, dans ces conditions-là, parler encore d'élections justes, transparentes et impartiales lorsqu'il y a des mains noires qui influent sur la chaîne de leur production pour manipuler les résultats ? Peut-on parler de la transparence du processus législatif et juridique qui a authentifié à la va-vite les résultats finals ?

Que conclure ?

Quelles leçons tirons-nous de cette expérience mitigée de décembre 2023 ? Certes, si les mêmes causes produisent les mêmes effets, il nous faut interroger lucidement notre cycle électoral inauguré depuis 2006 pour comprendre qu'il n'est pas impossible que les scrutins successifs aient régulièrement violé la conscience d'un bon nombre d'électeurs, entaché et corrompu le processus qu'on serait tenté de discréditer. Or, pour être libre, crédible et démocratique, une élection repose avant tout sur un des facteurs capitaux : la confiance. Celle-ci n'est pas seulement une foi vaine, aveuglement mise dans les hommes, mais l'acceptation de l'ensemble du

processus allant du matériel à tout le dispositif électoral qui participe de la production de l'acte de vote dont l'aboutissement est la reconnaissance ou l'acceptation collective des résultats finals. Mais une fois biaisée, une élection ne peut plus refléter l'expression de la voix du peuple, et par ce fait être acceptée par toutes les parties prenantes⁹.

Le verdict des urnes est indissociable de la façon de voter et de percevoir le vote. Celui-ci est un acte à la fois personnel et collectif. Non celui d'une collectivité abstraite, impersonnelle, mais d'une collectivité physique, charnelle, sentimentale, localisée. Avant d'être politique, le vote est un acte social réapproprié selon des schèmes de perception préexistants¹⁰. Il est une mise en scène organisée dont la réussite est liée aux conditions dans lesquelles se déroulent les élections. De la défaite, sache tirer bénéfice, dit un proverbe. Il aura suffi que de graves défaillances et multiples failles apparaissent dans ce qui a été fait en décembre 2023 pour que tout le processus soit remis en question et repensé. Même si des lacunes et des imperfections de tous genres jonchent notre parcours électoral depuis qu'il a été mis en place en 2006, on ne peut pas s'arrêter là.

Comme les hommes qui les composent, les gouvernements de la République peuvent changer, mais penser une nouvelle approche ou manière d'envisager le futur électoral en RD Congo, c'est comprendre d'abord l'environnement malsain du passé, puis accepter de faire autrement et admettre que, dans les conditions précaires ne permettant pas d'organiser un vote libre, transparent, propre, inclusif, impartial, juste, crédible et démocratique, la corruption, la fraude et le moindre doute sur le scrutin disqualifieraient toute la chaîne qui a produit les résultats. Chercher des solutions durables à ce problème, c'est aussi question d'envisager d'autres alternatives possibles au vote électronique. Comment faire en sorte que ce passé nous serve de leçons ? ■

9 Cf. Notre article « La posture politique des futurs élus du peuple à l'ère des élections générales de 2023 », in *Congo-Afrique* 581 (janvier 2024), p. 11.

10 Cf. Alain GARRIGOU, *Op. cit.*, p. 68.